



<http://www.fnsea.fr>

**Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles**  
**11, rue de la Baume, 75008 PARIS – Tél. : 01.53.83.47.47 – Fax : 01.53.83.48.48**

---

**Les agriculteurs s'engagent  
dans le développement des biocarburants**

---

**septembre 2006**  
Économie et International – AS

## **Introduction :**

Les agriculteurs sont avant tout des producteurs de denrées alimentaires. Pourtant, l'agriculture a de tout temps assuré d'autres fonctions que celle de nourrir les hommes. Pendant plusieurs millénaires, elle a valorisé la biomasse comme source de chaleur, fourni des moyens de transport, des fibres textiles, des colorants et des composants chimiques.

L'utilisation du pétrole, source d'énergie bon marché et facile à extraire, a marginalisé ces usages non-alimentaires. Toutefois, ils bénéficient aujourd'hui d'un regain d'intérêt de la part de la société toute entière. En effet, la hausse des coûts des matières fossiles et la nécessité de protéger l'environnement forcent à trouver de nouvelles solutions, parmi lesquelles les biocarburants tiennent une place centrale.

Dans ce contexte, la FNSEA, l'ADECA et les associations spécialisées concernées (AGPM, AGPB, CGB, FOP) ont fait du développement des biocarburants un de leurs objectifs prioritaires.

## **I. Nos objectifs**

### **1- Réduire les émissions de gaz à effet de serre**

---

La France et l'Union européenne ne pourront pas atteindre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre entériné dans le cadre du protocole de Kyoto en 1997, sans agir dans **le secteur des transports qui est le premier contributeur à l'effet de serre**. En effet, par la croissance constante du parc automobile et routier, ce secteur n'a pas réussi à diminuer ni même à stabiliser ses émissions de gaz, en dépit des améliorations importantes apportées par les constructeurs.

**Seuls substituts directs du pétrole utilisables immédiatement**, de forme liquide et compatibles avec les motorisations actuelles, les biocarburants constituent une voie incontournable de réduction des gaz à effet de serre à grande échelle et à court terme. En effet, lors de leur combustion, les biocarburants ne font que restituer à l'atmosphère le CO<sub>2</sub> que les plantes dont ils sont issus y ont puisé par la photosynthèse. Au-delà du CO<sub>2</sub>, l'utilisation des biocarburants permet de diminuer l'ensemble des rejets polluants dans l'atmosphère : dioxyde de soufre, particules et fumées, monoxyde de carbone, oxyde d'azote... **Les biocarburants ont donc un effet positif immédiat sur la qualité de l'air.**

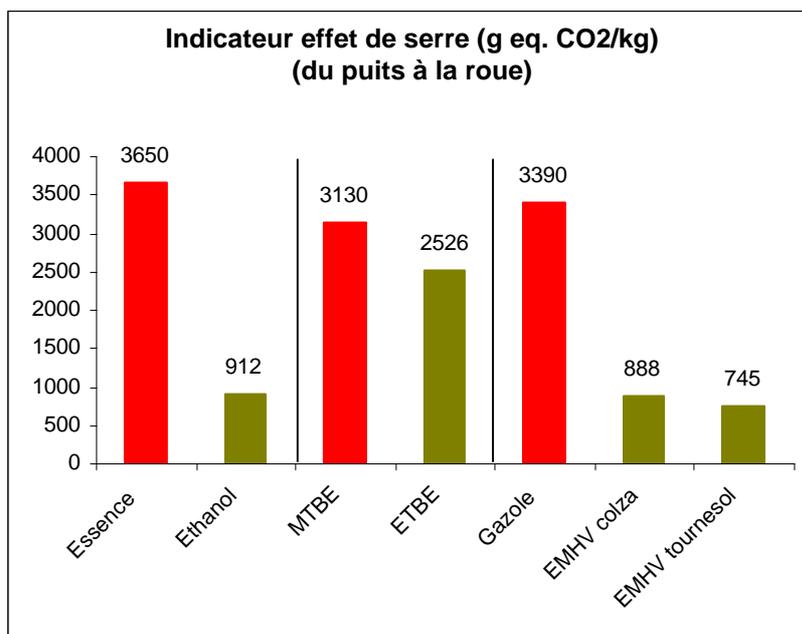
L'étude menée sur l'ensemble du cycle de vie des carburants (« du champ à la roue » ou « du puits à la roue ») en 2002 par Pricewaterhouse Coopers<sup>1</sup>, mandaté par l'ADEME et la DIREM, a mis en évidence **une réduction des émissions de gaz à effet de serre de trois quarts** par l'utilisation du biodiesel (EMHV) ou de l'éthanol pur.

Un autre objectif de l'étude a été d'évaluer les possibilités d'évolution de ce ratio dans le moyen terme (2009). Il est très intéressant de constater que les filières biocarburants disposent de perspectives d'amélioration conséquentes, ce qui n'est pas le cas des carburants fossiles. C'est particulièrement vrai pour les filières d'éthanol de blé ou de betterave. Avec le développement de chaudières à paille, la valorisation du CO<sub>2</sub> de fermentation, et l'amélioration des techniques de distillation, **les économies de gaz à effet de serre pourront atteindre 86%** dans le cas d'une substitution à l'essence.

*(voir graphe ci-dessous)*

---

<sup>1</sup> Une synthèse de l'étude est disponible sur <http://www.ademe.fr/partenaires/agric/htdocs/actus03.htm>



MTBE : méthyl tertio butyl éther

ETBE : éthyl tertio butyl éther

EMHV : biodiesel

## 2- Diminuer notre dépendance aux énergies fossiles

L'U.E. couvre actuellement 50% de ses besoins totaux en énergie par des importations. Dans 20 ans ce taux passerait à 70%. Le secteur des transports est dans une situation encore plus précaire car il dépend de façon critique du pétrole importé à 80%.

Cette forte dépendance place notre économie et notre bien-être à la merci d'événements extérieurs. De plus, la **pénurie prévisible des ressources pétrolières**, voire leur épuisement (40 ans pour le pétrole), rend nécessaire la **diversification de nos ressources énergétiques**. La France qui n'a quasiment pas de pétrole doit s'y préparer peut-être encore plus que les autres. Le développement des biocarburants, en tant qu'énergie renouvelable, revêt donc un enjeu stratégique.

Il est à noter que **le coût en énergie fossile des biocarburants est très inférieur** à celui de l'essence ou du gazole<sup>2</sup>. En effet, le ratio entre l'énergie restituée et l'énergie non renouvelable mobilisée est de 2,05 pour l'éthanol, contre 0,873 pour l'essence. Cela signifie qu'en remplaçant 1 Mégajoule (MJ) d'essence par 1 MJ d'éthanol, on fait une économie de 57 % en énergie fossile. Cette économie pourra même atteindre 75% avec les progrès techniques réalisés d'ici 2009.

## 3- Diversifier les débouchés agricoles

Les réformes successives des Organisations communes de marché dans le cadre de la PAC, dont la plus récente est celle du secteur du sucre, la mise en œuvre du découplage des aides, ont pour conséquence une plus grande compétition entre les cultures et une baisse des prix intérieurs européens.

A cela s'ajoute la venue de pays producteurs fortement concurrentiels sur les marchés des cultures arables, à l'intérieur (Hongrie, Roumanie, Bulgarie) comme à l'extérieur (Brésil,

<sup>2</sup> Pricewaterhouse Coopers, 2002, disponible sur <http://www.ademe.fr/partenaires/agric/htdocs/actus03.htm>

Ukraine) de l'Union européenne. Enfin, le secteur agricole est au cœur des négociations multilatérales à l'OMC.

Face à l'ouverture des frontières et à la concurrence accrue, la recherche et le développement de nouveaux débouchés est une nécessité pour l'équilibre futur des marchés. Le développement des biocarburants s'inscrit totalement dans cette logique car il peut constituer le débouché non alimentaire le plus significatif en volumes. Parallèlement, d'autres débouchés directement liés aux biocarburants pourront se développer :

- **en alimentation animale** : en produisant du biodiesel et du bioéthanol, l'on obtient respectivement des « tourteaux » d'oléagineux et des drèches de céréales très riches en protéines végétales qui constituent, pour l'alimentation animale, d'excellents substituts aux farines animales aujourd'hui interdites et aux importations de soja (l'Union européenne importe actuellement plus de 78 % de ses besoins en protéines végétales) ;
- **en chimie** : la production de biocarburants génère également, comme co-produit, de la glycérine végétale, aux nombreuses applications en pharmacie et en cosmétique (dentifrices, crèmes de soin, mousses à raser...). De plus, les biocarburants fournissent des molécules utilisables en chimie industrielle, en remplacement de la pétrochimie, notamment dans le domaine de la plasturgie et des biomatériaux.

#### **4- Créer des emplois et dynamiser le tissu rural**

---

La production de biocarburants nécessite une forte intensité de main d'œuvre ancrée sur le territoire, en particulier dans les zones rurales : pour la partie de la production agricole et pour la partie industrielle. Ce n'est pas le cas de la production de carburants fossiles pour laquelle toute la matière première est importée.

Une étude menée par PricewaterhouseCoopers en 2004, a évalué à 4500 le nombre d'emplois créés ou maintenus par la filière éthanol pour atteindre les objectifs de 2008 (5,75% d'incorporation), 14 500 pour la filière biodiesel. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'emplois créés ou maintenus pour 1000 tonnes de biocarburants produits :

	Ethanol de céréales	Ethanol de betterave	Biodiesel
Nombre d'emplois / 1000 t	2,83	5,83	6,10
Part des emplois agricoles	42%	17%	36%

*Source : Ecobilan – PricewaterhouseCoopers 2004*

## **II. Nos engagements fondamentaux**

### **1- Garantir les approvisionnements**

---

Le développement des biocarburants ne pourra pas mettre en péril l'approvisionnement des filières alimentaires. Le monde agricole tient à rassurer les pouvoirs publics, les consommateurs et les filières industrielles : il sera capable de fournir les quantités nécessaires aux engagements pris par la France en matière de développement des biocarburants, et même au-delà, sans porter atteinte aux volumes permettant de répondre aux besoins alimentaires aux niveaux national et international.

Les agriculteurs sont d'ailleurs fortement impliqués dans le développement industriel consécutif au plan biocarburants : les 6 nouvelles usines de production de bioéthanol sont en effet portées par des groupes coopératifs céréaliers et betteraviers.

Les objectifs de 2015, soit 10% d'incorporation en pouvoir énergétique dans les essences et le gazole, mobilisera :

- 500 000 hectares de céréales soit moins de 5% de la sole céréalière actuelle
- 80 000 hectares de betteraves soit moins de 15% des surfaces actuelles en betteraves
- 1,9 millions d'hectares d'oléagineux (colza+tournesol) soit environ la moitié des surfaces potentielles en oléagineux.

Il faut comparer ces chiffres à une surface nationale cultivée de 14 millions d'hectares, et une SAU supérieure à 27 millions d'hectares. En tant que premier pays céréalier de l'Union européenne, la France a tous les atouts agronomiques pour développer la production de biocarburants. Il est à noter que les besoins en bioéthanol en 2010 seront couverts par les seuls gains de productivité des céréales et de betteraves.

A l'échelle de l'exploitation, l'assolement varie en fonction de paramètres agronomiques ou économiques. Cependant, l'organisation en filière garantit les approvisionnements aux usines de transformation, par une contractualisation sur les volumes nécessaires entre les industriels et les entreprises de collecte.

L'intérêt pour les agriculteurs est d'augmenter les débouchés, alimentaires et non-alimentaires, afin d'obtenir une meilleure valorisation des matières premières agricoles en toute transparence. A titre d'exemple, le marché du non-alimentaire est devenu le marché directeur dans le secteur des graines oléagineuses, permettant une hausse des cours de la graine de colza.

Les facteurs incitatifs mis en œuvre au niveau communautaire, jouent un rôle prépondérant dans l'engagement des agriculteurs :

- ***La Jachère industrielle :***

La réforme de la PAC de 1992 avait instauré un gel des terres. Une dérogation a été accordée aux « cultures énergétiques » qui ont pu trouver leur place dans les assolements, au sein de la jachère, les agriculteurs travaillant sur ces terres au coût marginal.

- ***L'Aide aux Cultures Énergétiques (ACE)***

Le régime ACE introduit par la réforme de la PAC de 2003, permet aux producteurs de bénéficier d'une aide de 45 €/ha sur les surfaces hors jachère consacrées à des productions exclusivement destinées à l'énergie. Cette mesure est un levier nécessaire à l'engagement des producteurs dans le développement des cultures énergétiques, les surfaces en jachère étant insuffisantes pour répondre aux besoins.

La possibilité de bénéficier de ces mesures est conditionnée à l'obtention d'un **contrat avec un organisme collecteur**, lui-même lié à un transformateur.

Dans une communication sur les biocarburants<sup>3</sup>, la Commission européenne entend utiliser les instruments de la PAC pour favoriser les cultures non-alimentaires : un bilan de l'aide ACE sera réalisé, accompagné de propositions pour améliorer le système ; la possibilité d'utiliser les stocks d'intervention (céréales, vin) pour la production de biocarburants est également évoquée.

Enfin, d'autres facteurs inciteront les agriculteurs à produire pour le secteur non-alimentaire :

- le re-couplage à la production de 25% des aides directes à la SCOP<sup>4</sup> ;

---

<sup>3</sup> Stratégie de l'UE en faveur des biocarburants - COM(2006) 34 final – 8.2.2006

<sup>4</sup> SCOP : surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux

- l'application de la réforme de l' OCM<sup>5</sup> « sucre » qui impose de trouver d'autres débouchés à la production betteravière hors quota.

## **2- Respecter les bonnes pratiques agricoles**

---

Les cultures réalisées pour la production de biocarburants sont soumises au respect des bonnes pratiques agricoles et environnementales.

Au-delà d'un engagement volontaire, l'octroi des aides directes aux agriculteurs dans le cadre de la PAC est soumis au respect de la réglementation en matière d'environnement, de santé publique, de santé des végétaux ainsi que des « bonnes conditions agricoles et environnementales », en particulier pour la protection des sols, définies aux niveaux communautaire et national. Il s'agit du volet « conditionnalité des aides » introduit par la réforme de 2003. Il constitue une garantie.

Par ailleurs, les progrès réalisés dans les domaines agronomique et variétal permettent d'améliorer ces pratiques continuellement.

L'engagement du monde agricole dans le domaine de l'environnement et dans l'optimisation des intrants est déjà ancien : **les quantités d'engrais épandues en France ont baissé de 20% en 10 ans**. A titre d'exemple, un hectare de blé reçoit aujourd'hui une quantité d'herbicide 8 fois moins importante qu'il y a 20 ans : les quantités de matières actives d'herbicides sur le blé sont passées de 2500 grammes en 1980 à moins de 300 grammes en 2000.

Enfin les filières agricoles possèdent déjà des guides de bonnes pratiques agricoles d'engagement volontaire. La filière bioéthanol française est en train de les harmoniser.

## **3- Soutenir le développement de l'éthanol en direct**

---

La question de l'utilisation de l'éthanol en direct pour les agriculteurs est au cœur des enjeux cités plus haut. En effet, aujourd'hui la quasi totalité de l'éthanol produit est utilisé sous forme d'ETBE, obtenu en recombinaison un hydrocarbure pétrolier (isobutène) et l'éthanol. Or le choix de l'ETBE, présente les inconvénients suivants :

- il ne permettra pas d'atteindre des objectifs d'incorporation ambitieux (capacités de production limitées) ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre est très faible (30% contre 75% pour l'éthanol) ;
- le rendement énergétique de l'ETBE est deux fois moindre que celui de l'éthanol.

**L'objectif fixé par le gouvernement d'atteindre 10% d'éthanol dans les essences en 2015 doit rester un objectif prioritaire.** Pour cela il convient d'établir les conditions favorables à l'utilisation d'éthanol en direct dans les essences.

Le développement des véhicules à moteur **Flex-Fuel** (véhicules pouvant rouler avec un carburant contenant jusqu'à 85% d'éthanol) est un outil complémentaire pour arriver à ces objectifs.

---

<sup>5</sup> OCM : organisation commune de marché

---

**Conclusion :** La FNSEA se félicite que la dynamique engagée dans le « plan biocarburants » mis en œuvre par le gouvernement, soit complétée par le développement de l'utilisation du carburant E-85 (ou Super-éthanol). La profession agricole est en effet prête à relever le défi de l'énergie verte sans porter atteinte aux volumes nécessaires aux besoins alimentaires, et grâce à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que ces efforts seraient vains sans une protection aux frontières suffisamment efficace pour prémunir l'Union européenne des importations massives d'éthanol, en particulier en provenance du Brésil. De plus, le maintien d'une fiscalité adaptée reste une condition majeure du développement des biocarburants en France.